

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022-2023

À tous les élèves, parents d'élèves, professeurs et autres membres de l'École de musique Arquemuse.

Par la présente, vous êtes cordialement invités à participer à la réunion annuelle de l'assemblée générale de l'École de musique Arquemuse qui se tiendra jeudi, le 1 décembre 2022, de 18 h à 19 h, sur la mezzanine de La Nef.

Ordre du jour :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée générale ;
2. Mot de la présidente ;
3. Désignation d'un secrétaire et président d'assemblée ;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 18 janvier 2022
 - a. Suivi des affaires découlant de la dernière rencontre ;
6. Présentation du rapport annuel 2021-2022 ;
7. États financiers pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2022 ;
 - a. Présentation
 - b. Adoption
8. Ratification du vérificateur externe pour l'année 2021-2022 ;
9. Nomination d'un vérificateur externe pour l'année 2022-2023 ;
10. Adoption des modifications aux règlements généraux faites depuis la dernière AGA ;
11. Élection de membres du conseil d'administration ;
12. Période de questions ;
13. Levée de l'assemblée.